

❖ CCN Industries et commerces de la Récupération

Vous prenez soin de l'avenir,

**Nous protégeons le vôtre !**



Humanis

Protéger c'est s'engager

Retraite | **Prévoyance** | **Santé** | Épargne | Dépendance

# De nouvelles perspectives avec **LES SERVICES DE SOLIDARITÉ**

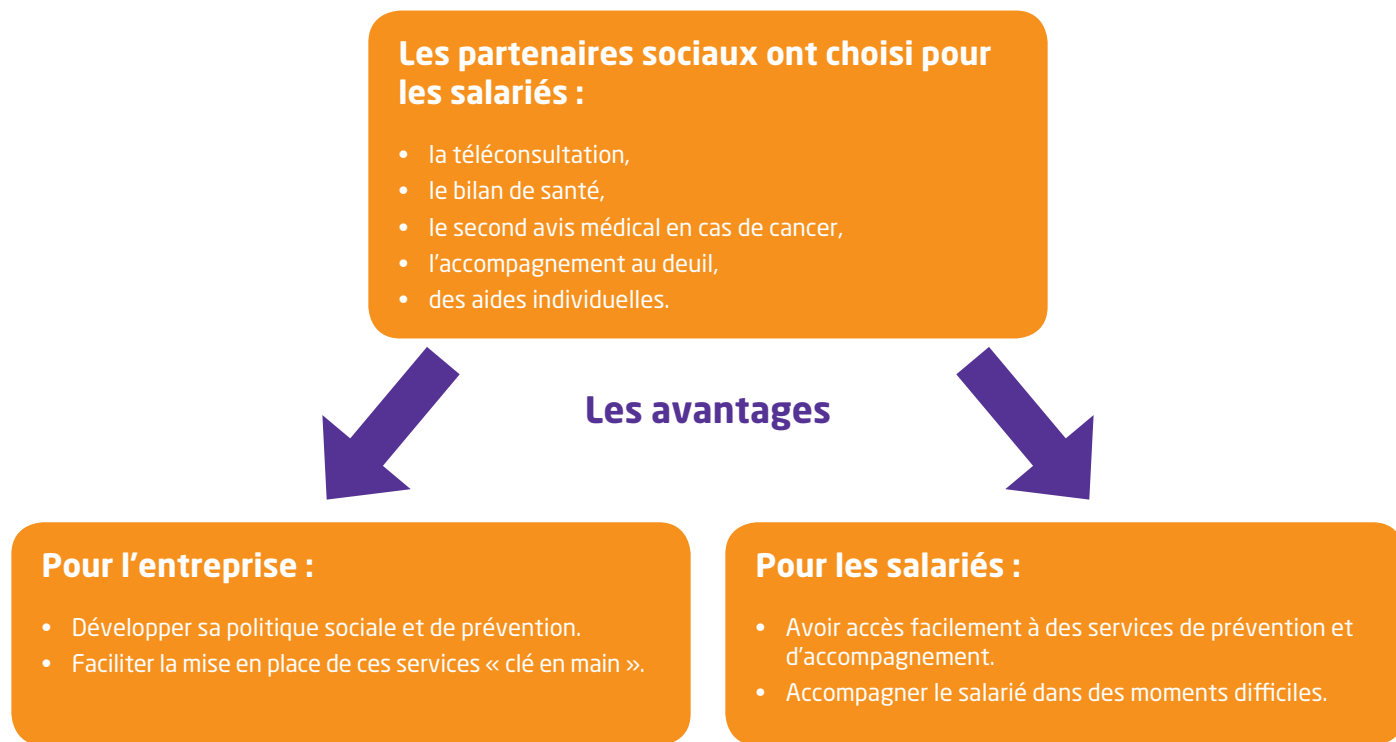
En adhérant au régime conventionnel santé et/ou prévoyance, les entreprises et les salariés bénéficient des garanties de solidarité définies par la branche professionnelle Industries et commerces de la Récupération.

Humanis Prévoyance, recommandée par celle-ci, accompagne les salariés dans le programme de prévention et de solidarité mis en œuvre par ses entreprises adhérentes.



## ❖ Quels avantages pour les entreprises et les salariés ?

Ces actions de solidarité viennent en complément des régimes santé ou prévoyance et renforcent l'attractivité et la compétitivité des entreprises de la branche.



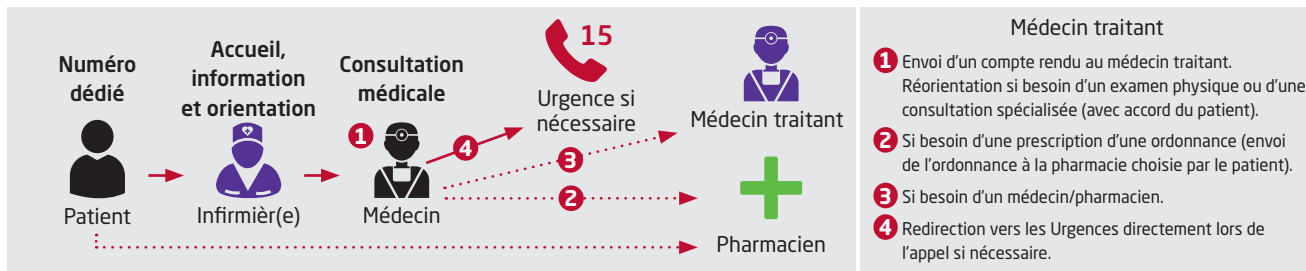
# LA TÉLÉCONSULTATION

SANTÉ

Afin de faciliter votre quotidien, Humanis met à votre disposition l'accès au service de téléconsultation.

**Un simple appel et vous êtes mis en relation avec un médecin généraliste** afin de faire le point sur votre situation et de trouver les solutions adaptées.

## » Comment fonctionne la téléconsultation ?



Aucun arrêt de travail ne peut être délivré par les services de téléconsultation.

## ❖ Un service simple et innovant pour vous et vos ayants droit :

- accessible 24h/24 et 7j/7 par téléphone via une ligne dédiée non surtaxée,
- disponible partout en France ou à l'étranger, au domicile ou au travail, en déplacement professionnel ou en vacances,
- la prise en charge est réalisée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins et basé en France. L'entretien est protégé par le secret médical,
- si le médecin le juge nécessaire, prescription et transmission d'une ordonnance à la pharmacie choisie par le patient,
- avec l'accord du patient, envoi d'un compte-rendu au médecin traitant qui reste au centre du parcours de soins,
- orientation vers un service d'urgence si besoin.

## ❖ Comment en bénéficier ?

Contactez le numéro dédié :

**01 70 95 94 68**

numéro non surtaxé , hors  
frais d'itinérance éventuels



# LE BILAN DE SANTÉ

SANTÉ

**L'entreprise avec une vraie politique de santé détermine et réduit les risques éventuels impactant l'état de santé de ses collaborateurs.** La mise en place de mesures préventives permet aux salariés de préserver leur capital santé.

Le bilan de santé permet, à travers une série d'examen médicaux, de déceler des maladies silencieuses comme le diabète, l'hypertension artérielle, ou l'excès de cholestérol par exemple.

## ❖ Exemples d'examen/mesures :



- glycémie
- cholestérol
- tension artérielle



- taille
- poids
- rapport taille/hanche

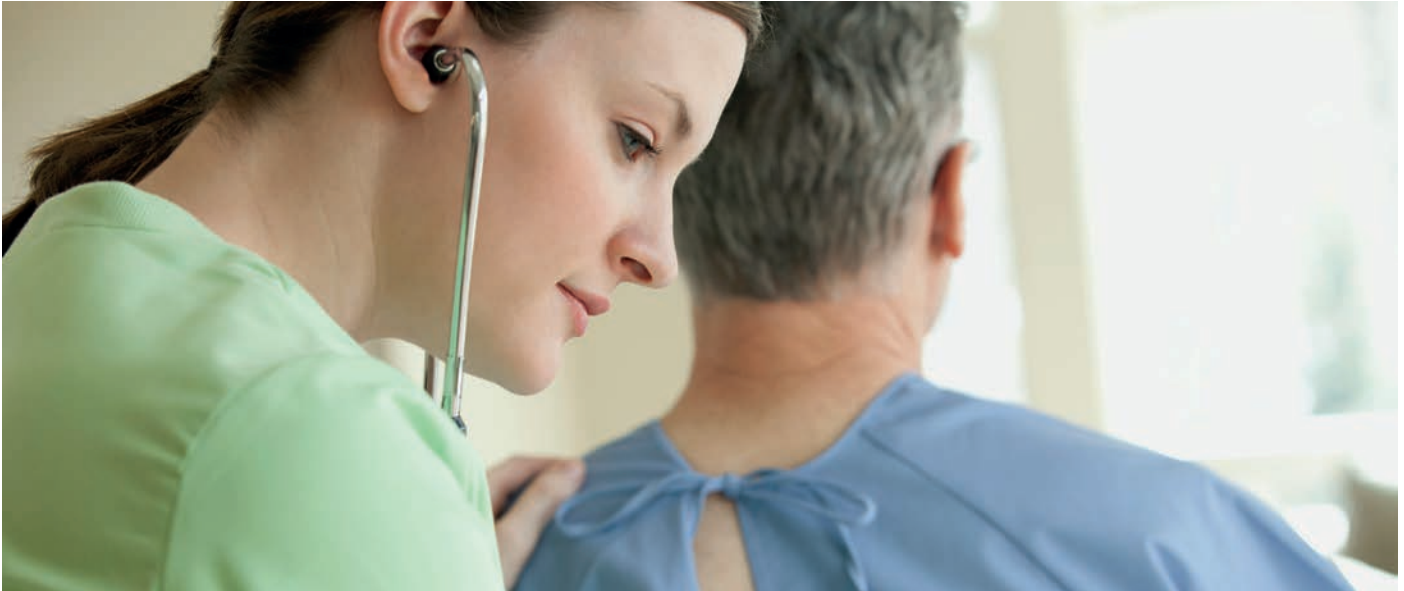


## » Comment en bénéficier ?

1. Les salariés souhaitant bénéficier d'un bilan de santé peuvent en faire la demande en écrivant à l'adresse mail ci-dessous\*.
2. Le centre médical le plus proche prend contact avec le salarié dans le but de convenir d'un rendez-vous.
3. Sur place, le salarié est directement pris en charge.

*\* Dans la limite des volumes négociés avec les partenaires sociaux de votre branche professionnelle (première tranche de 50 bilans), France métropolitaine.*

Contact : [contact.bilans@humanis.com](mailto:contact.bilans@humanis.com)



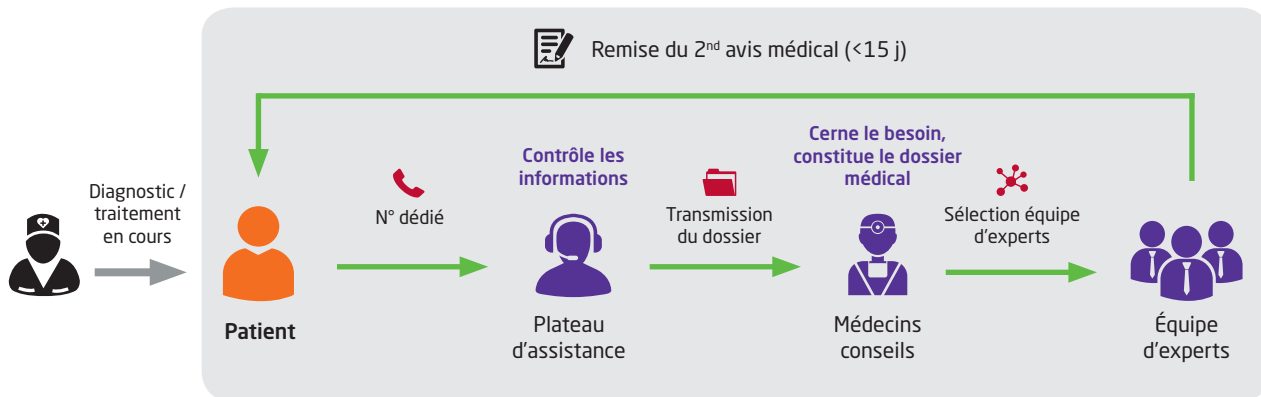
# LE SECOND AVIS MÉDICAL en cas de cancer (dès 2018)

SANTÉ

## ❖ Pourquoi un second avis médical ?

Prendre un deuxième avis médical est tout à fait légitime dès lors qu'on est confronté à une maladie grave. Cette démarche est plus encore justifiée si une opération ou un traitement lourd susceptible de générer des effets secondaires importants sont à prévoir. **Cette pratique courante peut vous aider à mieux comprendre le diagnostic et à choisir le traitement qui vous convient le mieux.**

## ❖ Un fonctionnement efficace





## ❖ Les 4 points forts du service

1. Renforcer l'égalité d'accès aux soins.
2. Bénéficier de l'excellence médicale.
3. Éclairer les décisions de santé.
4. Un conseil donné rapidement par un docteur spécialiste, sur un diagnostic et/ou traitement existant.

## ❖ Comment en bénéficier ?

Un numéro unique 24h/24 et 7j/7 :

**01 55 92 17 69**

numéro non surtaxé

## Une équipe d'experts

L'équipe est composée de docteurs et professionnels hospitaliers reconnus par leurs pairs et identifiés comme étant les meilleurs spécialistes sur une pathologie cancéreuse ou un traitement spécifique.

### Une méthodologie unique :

- Apporte aux patients les dernières informations médicales concernant leur diagnostic.
- Aide à planifier le meilleur parcours de traitement.

# L'ACCOMPAGNEMENT AU DEUIL en cas de décès du salarié, du conjoint ou d'un enfant

PRÉVOYANCE

La perte d'un proche est un traumatisme important. Pendant cette période délicate, **Humanis apporte une écoute, un soutien et un accompagnement** aux personnes qui en ressentent le besoin.

## ❖ Un accompagnement dédié

Un service de soutien psychologique à distance, accessible 7j/7, 24H/24 avec un professionnel de santé confirmé et la possibilité de poursuivre avec des séances de consultations en face à face (jusqu'à 5 consultations).



## Comment en bénéficier ?

Un numéro unique\* :



\* Appel gratuit d'un poste fixe et d'un poste mobile. France métropolitaine

## L'accompagnement de groupe

**Des dispositifs collectifs d'accompagnement existent.** Des sessions d'une semaine dans des résidences de vacances peuvent être organisées sur la thématique « gérer le stress lié à la perte de son conjoint ».

# ACTIVITÉS SOCIALES : vous accompagner dans les moments difficiles



**Dans le cadre de son action sociale, le Groupe Humanis vous propose des services spécifiques pour vous soutenir dans les situations sensibles :**

## **Situation de handicap**

- Orienter vers les dispositifs et services proposant un soutien et/ou un accompagnement spécifique.

## **Situation de deuil**

- Aider aux formalités administratives.
- Accompagner et bénéficier d'un soutien individuel.
- Orienter vers des espaces d'écoute de proximité.

## **Perte d'autonomie d'un proche**

- Informer et conseiller sur les solutions de maintien à domicile, d'accueil temporaire, d'hébergement adapté, aide à la recherche d'un établissement de retraite, information sur les droits et démarches...

## **Aide aux aidants familiaux**

- Conseiller les conjoints et familles et proposer des solutions de répit des aidants.

**[essentiel-autonomie.humanis.com](https://essentiel-autonomie.humanis.com)**

Un site d'informations utiles et de solutions pratiques pour les aidants



## UN SOUTIEN FINANCIER LORSQUE VOUS EN AVEZ BESOIN \*

### **Santé** *(en cas d'adhésion au contrat frais de santé d'Humanis Prévoyance)*

- Hospitalisation, optique, chirurgie laser, prothèse auditive, prothèse dentaire, implants, orthodontie, cure thermique...
- Aide à domicile en cas d'incapacité temporaire (accident, maladie) et en relais des autres dispositifs existants.
- Aide financière à l'entrée en EHPAD avant la retraite.

### **Handicap** *(la plupart des aides liées au handicap sont étudiées après avoir obtenu une réponse de la Maison départementale des personnes handicapées)*

- Aide à la vie scolaire, au financement de loisirs adaptés, aide au séjour de vacances familiales ou en structure adaptée.
- Adaptation de votre domicile ou de votre véhicule personnel.

### **Incapacité invalidité** *(en cas d'adhésion au régime de prévoyance d'Humanis prévoyance)*

Participation exceptionnelle à des frais spécifiques non pris en charge par la Sécurité sociale ou les complémentaires santé :

- frais d'aide à domicile,
- frais liés à la longue maladie ou à des pathologies lourdes...

### ❖ **Comment en bénéficier ?**

Un numéro unique : **09 72 72 23 23**  
prix d'un appel local

## FONDS D'ACTION SOCIALE AGEPREC

Depuis 2009, l'association AGEPREC met à disposition un fonds d'action sociale dédié aux salariés et à leurs ayants droit dont l'entreprise est adhérente (à l'organisme recommandé ou à Humanis Prévoyance) en santé et/ou prévoyance. Il a pour vocation de les aider ponctuellement, au-delà de l'action sociale d'Humanis prévoyance, à faire face, sous certaines conditions, à des difficultés financières en lien avec une problématique de santé ou de handicap.

\* Accordé sous certaines conditions ces aides revêtent un caractère exceptionnel et sont complémentaires aux aides légales et extralégales. Liste non exhaustive.

# Humanis,



**c'est la force d'un acteur de référence de la protection sociale en France** et les qualités d'un réseau de proximité. Groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif, Humanis figure parmi les tout premiers groupes de protection sociale, en retraite complémentaire, prévoyance, santé, épargne et Activités sociales.

Humanis puise ses valeurs dans l'économie sociale et entend toujours mieux protéger l'ensemble de ses clients.

Humanis s'engage à leur apporter durablement des solutions et des services de qualité, en privilégiant la proximité, le conseil et l'écoute. Bénéficiez de la solidité financière d'un groupe qui maîtrise parfaitement sa gestion économique à long terme et un engagement à but non lucratif différent dans un monde concurrentiel.



## Chiffres clés du Groupe Humanis

- ▶ **Près de 700 000** entreprises clientes, de la TPE à la grande entreprise,
- ▶ **10 millions** de personnes protégées,
- ▶ **2<sup>ème</sup>** acteur en retraite complémentaire Agirc-Arrco (22,40 % de l'ensemble),
- ▶ **1<sup>er</sup>** rang des institutions de prévoyance,
- ▶ **1<sup>er</sup>** intervenant paritaire en épargne salariale,
- ▶ **56** branches professionnelles en désignation ou recommandation.

*Chiffres au 01.01.16*



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec 6500 collaborateurs répartis sur tout le territoire français, **le groupe Humanis vous accompagne** grâce à :

- un réseau de vente à distance,
- un réseau d'agences commerciales de proximité dédiées aux professionnels et particuliers,
- une équipe de commerciaux à votre disposition.

# Contacts



1 appel : contact centralisé

 N° Vert **0800 05 23 60**

APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi, de 9h à 18h

ou



1 espace dédié : télécharger les documents sur le site :

**[accord-de-branche.humanis.com](http://accord-de-branche.humanis.com)**

➤ **Rubrique** : CCN Industries et commerces de la Récupération

Selon une enquête réalisée fin 2016 auprès de 2 500 personnes, **Humanis** arrive en tête du classement des 13 organismes d'assurance santé et remporte le **Trophée de l'assuré**.

[humanis.com](http://humanis.com)



**Humanis Prévoyance**, Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410 005 110 - Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris.

Service délivré par : **AXA Assistance France** S.A au capital de 9 071 981€ - Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°311 338 339 Siège social : 6, Rue André Gide - 92320 Châtillon.  
Documentation commerciale non contractuelle.